



loyer impayé et caution qui se retire

Par **jppclm**, le **12/07/2011** à **14:00**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un bien que je loue à une dame qui ne paie plus son loyer et qui me doit environ 1800 €uro.

J'encaisse une participation mensuelle de la CAF.

J'ai avisé sa caution, qui vient de m'envoyer un courrier recommandé AR pour me faire part de son retrait de caution.

Comment me faire payer les loyers en retard, et la caution a t elle le droit de se retirer au bout d'un an et demi alors que le bail est de trois ans ???

Merci

J.P. Pesce

Par **Claralea**, le **12/07/2011** à **15:13**

Bonjour, non la caution s'est engagé pour la duree du bail, il ne peut pas retirer ses billes quand ça l'arrange

Ce site vous expliquera bien ce qu'est une caution <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/immobilier-location/l30-se-porter-caution-d-un-locataire.php3>

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **15:43**

Relisez l'engagement de caution que vous avez fait signé. Est-ce qu'il y a une durée indiquée ?

Par **jppclm**, le **12/07/2011** à **16:06**

Le bail a été fait pour une durée de trois ans, et la caution solidaire a signé celui-ci, mais aucune date ne limite la durée de la caution

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **16:08**

Donc la caution peut se retirer avec une LRAR
MAIS ça ne prendra effet qu'à la fin du bail (la fin de la 1ère période de 3 ans).
Désormais, vous allez voir un huissier pour faire un commandement de payer à envoyer au locataire et à la caution. Et vous suivez la procédure

Par **jppclm**, le **12/07/2011** à **16:11**

OK je vais faire comme ça, merci !!

Par **pierrot5455**, le **20/07/2011** à **17:21**

Bonjour,

Vous pouvez vous renseigner auprès de la chambre syndicale des propriétaires immobiliers 03 83 32 93 10 (Ils ont un site www.unpilorraine.com ou un mail où vous pouvez poser vos questions : unpi.nancy@gmail.com). C'est une association qui défend le droit des propriétaires. Elle les conseille et les représente aussi lors de différentes commissions. Je suis moi même adhérent !

Vous êtes bègue , Pierrot ? 8 fois le même message !

Par **jppclm**, le **20/07/2011** à **18:03**

Merci